

accompagnement  
des personnes  
victimes d'exploitation  
dans le cadre  
de leur parcours  
migratoire

Gironde

**tél.** : 06 98 39 70 42

**courriel** : [ruelle33000@gmail.com](mailto:ruelle33000@gmail.com)

**site** : [www.associationruelle.org](http://www.associationruelle.org)

**ruelle**

relais urbain d'échanges et de lutte contre l'exploitation



# QUELQUES MOTS D'INTRODUCTION...

Faire un rapport d'activité oblige à discerner les points sur lesquels on estime avoir atteint nos objectifs de ceux sur lesquels on est restés passifs... à moins qu'on n'ait fait de mauvais choix et que les moyens mis en œuvre ne nous aient pas permis de toucher notre but !

Incontestablement, à la fin de cette année 2015, ma grande satisfaction est que RUELLE soit encore là, dans une position moins précaire que précédemment, permettant à l'équipe de s'étoffer, ce qui devrait améliorer la qualité des accompagnements proposés. La reconnaissance des quelques personnes que nous avons aidées à s'émanciper de relations toxiques est pour nous le plus puissant des moteurs. Qu'elles en soient remerciées !

Mais RUELLE ne fonctionnerait pas sans un certain nombre de personnes qu'il est pour moi essentiel de citer

notamment. Je constate d'ailleurs que la majeure partie d'entre elles figuraient déjà sur cette première page l'an passé, ce qui montre leur fidélité mais aussi notre difficulté à renouveler notre réserve de bénévoles ou de soutiens ! A bon entendeur, salut !

Merci tout d'abord à Mariannick, salariée de RUELLE qui est souvent confrontée aux lourdeurs de notre système administratif, quand ce n'est à ses absurdités ou incohérences, mais aussi aux contraintes d'emploi du temps qui l'obligent souvent à s'adapter plus que de raison. Elle a su peu à peu s'imposer auprès des personnes et de nos partenaires comme un interlocuteur fiable et compétent.

Merci à Bérénise qui s'est investie bénévolement, cette année encore, dans l'accompagnement psychologique du public.

Un grand merci également à Ludovica Barbatto, stagiaire italienne qui a très vite trouvé sa place tant auprès du public accompagné que de celles et ceux qui travaillent à leurs côtés. On la regrette beaucoup !

Merci également à tous ceux qui bénévolement prennent en charge des activités proposées au public de RUELLE : Emily, qui prend une part active et enthousiaste aux ateliers collectifs, Fabienne, qui assure les ateliers d'écriture avec bienveillance et professionnalisme,

## MERCI ENCORE À :

Alain, qui nous aide aussi régulièrement que possible à y voir un peu plus clair sur le sens de notre action et les décisions à prendre. Son écoute est essentielle pour échapper de temps à autres à l'urgence et aux multiples contraintes qui sont les nôtres.

Tous les membres de notre CA pour leur engagement fidèle et enthousiaste et tout particulièrement à Laurent et Gaëlle qui ont pris à bras le corps un certain nombre de projets avec beaucoup de réussite !

Stéphanie Ioan, Jean-Pierre Campech et tous les membres du Fonds de dotation Bordeaux Solidaire qui nous ont fait une grande confiance en nous aidant à monter un Concert Solidaire le 8 décembre dernier qui fut un grand succès dans la qualité des interventions

— malgré un public que nous avons jugé trop peu nombreux. Merci également pour leur soutien financier.

Aux musiciens qui ont montré par leur engagement et la qualité de leur prestation le 8 décembre dernier que l'expression artistique permettait d'atteindre une forme d'apaisement et de sérénité même après avoir évoqué des sujets aussi difficiles que ceux qui sont les nôtres.

Nicolas Le Coz, Président du groupe d'experts du Conseil de l'Europe en matière de lutte contre la traite des êtres humains, qui nous a fait l'amitié de participer à cette même soirée du 8 décembre en mettant en évidence, avec pédagogie et expertise, les enjeux européens de la lutte contre la traite des êtres humains.

Et à toutes celles et ceux qui ont accompli de petites tâches qui sont néanmoins essentielles dans le fonctionnement d'une structure comme la notre :

Benjamin, Cécile, Célia, Claudine, Dany, Laura, Patrick...

A tous ceux qui nous financent, donateurs privés, particuliers, entreprises (Applicatour, Aux mille feuilles, PFM Médical...), fonds privés, mais également financeurs publics et aux responsables de la structure qui nous héberge...



# VIE ASSOCIATIVE

En 2015, RUELLE compte 23 adhérents et 26 donateurs.

Son conseil d'administration se compose de 7 personnes, qui se sont réunies à 5 reprises au cours de l'année.

Nos actions ont été soutenues financièrement en 2015 par :

- ▶ la préfecture de la Gironde sur le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance,
- ▶ le Centre Départemental d'Accès aux Droits,
- ▶ la Mairie de Bordeaux,

- ▶ le Fonds de dotation Bordeaux Solidaire,
- ▶ la fondation SNCF,
- ▶ des donateurs privés (entreprises et particuliers). Le système du Cosame (Cotisation salariale mensuelle) permet à des entreprises de donner chaque mois une somme fixe à RUELLE au nom de ses salariés (une entreprise peut choisir de donner 10 euros par mois et par salariés, soumis à déductions fiscales : <http://associationruelle.org/espace-entreprise.html>).

**Pour 2016, nous pouvons d'ores et déjà compter sur de nouveaux financements : celui de la fondation Syndex ainsi que le fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour lutter contre les formes contemporaines d'esclavage.**



# BILAN QUALITATIF

L'association RUELLE (Relais Urbain d'Échanges et de Lutte contre l'Exploitation) reconnue d'intérêt général, a pour objet de lutter contre l'exploitation des migrants. Pour faire émerger ces situations, et pouvoir rencontrer, identifier et accompagner les personnes exploitées, RUELLE a une démarche pro-active grâce à des actions de sensibilisation à destination des membres de la société civile et des actions de formation à destination des professionnels sur cette problématique.

En 2015, nous avons :

- ▶ sensibilisé des professionnels sur la question de l'exploitation des migrants,
- ▶ sensibilisé les membres de la société civile à travers une exposition photographique,
- ▶ identifié des migrants victimes de tels faits,
- ▶ accompagné les victimes identifiées en leur donnant les moyens de redevenir sujets de leur vie,
- ▶ proposé des ateliers collectifs aux personnes victimes afin qu'elles puissent témoigner,
- ▶ échangé sur les pratiques d'exploitation des migrants avec nos partenaires spécialisés.

## **SENSIBILISATION DES PROFESSIONNELS – PRÉVENTION AUPRÈS D'UN PUBLIC À RISQUE**

La détection des victimes est une difficulté centrale dans la lutte contre la traite des êtres humains. En 2015, nous avons organisé des temps d'échanges avec les professionnels pour améliorer le repérage des situations.

En partenariat avec le Centre départemental d'accès aux droits, RUELLE a organisé une conférence-débat de Bénédicte Lavaud-Legendre, à la Maison de la Justice et du Droit de Lormont à destination des professionnels du secteur judiciaire et répressif le 2 juillet 2015 sur les enjeux de la qualification pénale de traite des êtres humains. A cette occasion, les professionnels ont également pu voir l'exposition « A Contre-Allées ».

Le 8 décembre 2015, une conférence de Nicolas Le Coz, président du Groupe d'experts du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains a été organisée par RUELLE à destination des partenaires, adhérents et entreprises intéressées. Elle avait pour thème *L'exploitation des migrants : enjeux contemporains*.

Une rencontre avec l'équipe pluridisciplinaire de la MDSI (Maison de la Solidarité et de l'Insertion) de Saint André de Cubzac a eu lieu le 11 mai 2015 lors d'une réunion Santé/Précarité. Elle a permis de donner des éléments plus précis sur le repérage des situations d'exploitation, y compris parmi les ressortissants français.

Ce travail de sensibilisation a permis la diversification des acteurs qui nous orientent des personnes :

- ▶ Parquet de Bordeaux : 2
- ▶ Services de police (DZPAF/PJ/gendarmerie) : 5

- ▶ Associations : 18
- ▶ Compatriotes : 6
- ▶ Office français de L'immigration et l'Intégration : 1
- ▶ Services sociaux (MDSI-Hôpitaux) : 3
- ▶ Particuliers : 2
- ▶ Inspection du travail : 1

En outre, deux professionnels ont présenté le diaporama réalisé dans le cadre des ateliers photographiques aux personnes accueillies par le CADA Adoma Eysines le 10 mars 2015 et aux jeunes majeurs isolés du COS Canquard le 20 avril 2015. Ce diaporama a été sujet à échanges sur les situations d'exploitation, de vulnérabilité et d'informer largement les participants sur la loi française en la matière.

Nous comptons sur la dynamique créée par les rencontres avec les compatriotes pour atteindre les personnes les plus en danger, celles qui ne sont repérées par aucune structure.

**En 2016, nous souhaitons développer des journées de formations à destination des professionnels susceptibles d'être au contact de victimes de traite. Nous avons conçu les programmes. Des formateurs, ayant tous une expérience auprès de ces publics, ont d'ores et déjà été contactés. Ce projet ne pourra voir le jour que si nous réussissons à mobiliser les moyens financiers suffisants**

**pour rémunérer une personne en assurant l'organisation matérielle.**

## IDENTIFICATION DES SITUATIONS D'EXPLOITATION

En 2015, nous avons rencontré 38 nouvelles personnes. Huit d'entre elles ont été réorientées.

Afin de faciliter la prise de contact avec de potentielles victimes, nous nous sommes déplacés à six reprises, pour une première rencontre avec les victimes potentielles, dans les locaux de nos partenaires.

Nous avons rencontré deux mineurs au sein du tribunal de Bordeaux lors de leur défèrement.

Ce n'est que lorsqu'une personne est identifiée comme victime d'exploitation, qu'un accompagnement par l'ensemble de l'équipe lui est proposé.

En 2015 nous avons accompagné des personnes ayant connu des formes d'exploitation variées : esclavage domestique, travail forcé, exploitation sexuelle, délinquance forcée et mendicité forcée. Ce sont les premières

situations de mendicité forcée que nous accompagnons.

## ACCOMPAGNEMENTS

Le but de l'accompagnement peut se définir de la manière suivante :

- ▶ aider la personne à quitter physiquement le lieu d'exploitation (accès à une solution en termes d'hébergement, alimentation, hygiène),
- ▶ aider la personne à s'émanciper de la relation d'exploitation (accompagnement psychologique, social et juridique). Plus fondamentalement, l'émancipation implique de donner à la personne les moyens de redevenir sujet de sa vie. C'est la raison pour laquelle l'accès à une expression artistique, que ce soit comme auteur ou spectateur, est aujourd'hui au centre de l'accompagnement proposé.

### L'accompagnement social

Nous retiendrons trois points qui nous ont semblé particulièrement problématiques dans l'accompagnement proposé en 2015.

#### La sortie physique du lieu d'exploitation

En 2015, deux personnes ont été éloignées de la région bordelaise en raison du danger encouru suite aux faits subis.

Par ailleurs, nous avons eu recours à neuf reprises à des lieux d'hébergement d'urgence pour des personnes désireuses de quitter leur situation d'exploitation.

Mais nous avons rencontré d'importantes difficultés concernant l'accès des hommes à des solutions de mise à l'abri malgré la gravité des faits subis et les droits reconnus dans les différents textes contraignants adoptés par la France.

Pour trois hommes, **aucune solution n'a pu être proposée par les services de l'Etat ou les collectivités**. Un jeune homme, rencontré majeur — 18 ans — mais exploité dans la mendicité sur Bordeaux durant les trois années précédentes ne s'est vu proposer aucun hébergement et sa prise en charge jeune majeur a été refusée par l'inspectrice du Conseil général. Après l'avoir accompagné pendant trois mois, nous avons perdu son contact. Il a quitté Bordeaux, avec l'aide de compatriotes. Le contexte de bande organisée dans lequel il était depuis son entrée dans le réseau de mendicité l'exposait, en l'absence de prise en charge, à retomber dans des pratiques d'exploitation. Malgré ses demandes répétées de pouvoir accéder un hébergement, en évoquant explicitement le risque à défaut de retomber dans les formes d'exploitation qui tentait de quitter, aucune solution ne lui a été proposée par les services de l'Etat et du département, ce qui a mis en échec son émancipation du groupe criminel.

Cette situation a mis à mal sa participation à la procédure en cours contre le chef de réseau.

Nous avons rencontré des difficultés identiques pour deux autres hommes, pour lesquels l'absence d'hébergement a également fait obstacle à leur participation à une procédure judiciaire en cours.

22 des personnes rencontrées cette année étaient hébergées par l'auteur des faits. Aussi quitter celui qui les exploite, équivaut pour elles à se retrouver sans logement et dans une très grande vulnérabilité et précarité matérielle et psychique. La question de l'hébergement est donc centrale dans la décision de s'émanciper de la relation d'exploitation.

Le public que nous accompagnons n'est clairement pas considéré comme prioritaire pour l'accès à un hébergement, malgré les engagements de l'Etat en matière de protection et d'accompagnement des victimes de traite des êtres humains.

Une telle situation nous semble devoir être dénoncée : elle remet en cause la volonté de la France de mettre en œuvre une politique publique de lutte contre l'exploitation, ce qui implique de lutter contre les réseaux criminels, le blanchiment d'argent, la violation des règles migratoires, la lutte contre le travail illégal et la protection des droits fondamentaux des personnes. Autant de thèmes dans lesquels l'action de l'Etat et notamment de la justice est



entravée par l'absence de solution d'hébergement notamment.

Il est essentiel pour RUELLE d'affirmer que l'absence de toute proposition d'hébergement par les pouvoirs publics se révèle largement contre-productive tant en termes économiques, que de protection de l'ordre public ou de respect des droits de l'homme. Un nombre important de personnes a été mobilisé autour de la situation des trois hommes évoqués précédemment. Ce travail a été fait en pure perte et la procédure pénale va être de toute évidence affaiblie du fait de l'absence de partie civile dans la procédure.

Cette situation nous pose une réelle difficulté dans notre travail et dans l'atteinte des objectifs que nous visons, et que la France s'est donnée au niveau international et par l'adoption en 2014 d'un plan national contre la traite des êtres humains.

## Retour au pays sans le consentement des victimes

Parmi les hommes exploités dans la mendicité que nous avons accompagnés, plusieurs ont fait l'objet en septembre 2015 d'une mesure de reconduite à la frontière. Ces personnes ayant témoigné ou porté plainte dans une affaire qualifiée de traite des êtres humains, elles auraient donc dû bénéficier des mesures de protection prévues par la Directive 2011/36/UE et par la Convention du Conseil de l'Europe.

Parmi eux, certains avaient évoqué la possibilité d'un retour au pays. Mais un travail de partenariat avec les acteurs hongrois de lutte contre la traite était nécessaire afin d'éviter la répétition des faits (que ce soit en qualité de victime ou d'auteurs). En l'absence de tout accompagnement, là encore prévu par les engagements internationaux de la France, il est fortement probable qu'elles aient été récupérées par les personnes organisant le trafic depuis le pays d'origine.

## L'émancipation de la relation d'exploitation

Parmi les personnes accompagnées par RUELLE en 2015, nous estimons que dix se sont affranchies de la relation qui les avait conduites jusqu'à nous. Cela signifie qu'elles ont trouvé des ressources (matérielles, psychologiques et relationnelles) de nature à éviter qu'elles ne retombent dans une nouvelle forme d'exploitation. Néanmoins, ce bilan ne peut masquer trois réalités.

- ▶ A ce jour, nous ne parvenons toujours pas à créer de lien suffisamment solide avec les mineurs délinquants rencontrés lors de leur défèrement devant le Parquet. Différents éléments expliquent cette difficulté : peu de temps pour créer une accroche, lieux de placements souvent communs entre les mineurs interpellés ensemble, aptitude des groupes à maintenir un contact avec les jeunes même durant la garde à vue... Nous espérons pouvoir améliorer ce type

d'accompagnement au cours de l'année 2016.

- ▶ Certaines des personnes qui ont pu rompre la relation d'exploitation nous semblent rester fragiles et influençables, ce qui laisse craindre qu'elles puissent retomber à la merci du premier venu. Certaines ont bénéficié d'un hébergement à caractère social éloigné de Bordeaux, ce qui est souvent souhaitable pour des questions de sécurité, mais dans le même temps, cela limite considérablement notre capacité à leur proposer un accompagnement contenant et un investissement dans les ateliers de groupe qui sont une ressource essentielle pour que la personne se dote d'un réseau amical et social susceptible de diminuer sa vulnérabilité face à un nouveau risque d'exploitation. Cette difficulté ne peut que nous inciter à développer des partenariats avec les structures d'accueil éloignées de la Gironde afin de pouvoir mieux attirer leur attention sur les spécificités du public accompagné.
- ▶ Les contraintes administratives et notamment les délais peuvent freiner l'accès à un travail déclaré. La majorité des personnes exploitées dans le travail forcé étaient dans les secteurs suivants :
  - Restauration/boulangerie
  - Bâtiment.

Lorsqu'elles quittent ces situations et cherchent un contrat de travail, elles sont souvent confrontées à des

demandes explicites de travail non déclaré. Notre travail est alors de les informer sur les enjeux liés au fait de bénéficier d'un contrat de travail en bonne et due forme et de les accompagner dans leurs démarches pour que les déclarations d'embauche soient effectives, et les contrats de travail fiables. Nous constatons néanmoins la fréquence de dans ces secteurs des offres de travail non au noir et le caractère extrêmement banal, si ce n'est « normal » de ce type de propositions.

Lorsqu'une personne quitte une situation d'exploitation et décide de coopérer avec les autorités étatiques, elle bénéficie théoriquement d'un statut protecteur (accès à un titre de séjour L. 316-1 et d'une allocation spécifique — Allocation demandeurs d'asile). Mais le bénéfice de cette allocation découle de la délivrance de son titre de séjour. Or, entre le dépôt de la demande (qui donne lieu à la remise d'un récépissé de demande de titre de séjour), et la délivrance du titre, s'écoulent environ cinq mois pendant lesquelles la personne n'a de ressources que si elle trouve un travail. Ce délais est lié, souvent, au passage de la visite médicale auprès de l'OFII (Office Français de l'Immigration et l'Intégration) qui conditionne la mise en fabrication du titre. L'arrivée de nombreux migrants augmente les délais de convocation.

Ce délai pose deux difficultés :

- ▶ il laisse la personne sans ressources et donc vulnérable à toute proposition de travail au noir,

- ▶ il empêche l'ouverture des droits à la CAF, notamment pour permettre la garde des enfants.

Si dans la plupart des situations, les personnes accompagnées par RUELLE, ont trouvé un travail dans un délais de quatre mois après la délivrance de leur récépissé, et n'ont donc pas eu besoin d'avoir recours à l'allocation demandeurs d'asile, le problème se complique pour les femmes avec enfants en bas âge qui ne peuvent donc dans ce laps de temps bénéficier d'une aide leur permettant de faire garder leurs enfants et donc d'accéder à un emploi.

Aussi, dans deux situations, des femmes ont eu une proposition de travail. L'une d'elle a dû refuser, faute de possibilité de garde pour son fils de deux ans, l'autre a accepté et a recours à un système de garde informel, non déclaré, avec tous les risques que cela implique. La rigidité et lourdeur de certaines administrations sont ainsi parfois de véritables freins dans l'accès à l'emploi ce qui se révèle in fine économiquement contre-productif.

## L'accompagnement juridique

La coopération avec les autorités policières et judiciaires est définie dans le projet associatif de RUELLE comme un indicateur signifiant de l'émancipation à l'égard de la relation d'exploitation.

Aussi, le travail du juriste est :

- ▶ de délivrer une information sur les droits des personnes exploitées,

- ▶ de proposer un accompagnement vers les services de police (dépôts de plainte ou témoignage) et le suivi par un avocat lorsqu'une procédure est entamée. RUELLE met clairement en œuvre une démarche pro-active qui implique d'informer les personnes sur les formes de coopération avec les autorités étatiques et sur les droits associés afin de les inciter à se libérer de la relation d'exploitation.

Sur 30 personnes accompagnées en 2015 :

- ▶ 14 personnes ont **déposé plainte ou témoigné** devant les services de police ou gendarmerie,
- ▶ pour 13 d'entre elles, une **procédure judiciaire** est encore en cours,
- ▶ 1 audience au tribunal correctionnel a eu lieu dans un dossier datant de 2014,
- ▶ 4 personnes ont été régularisées en 2015 au titre de l'article L316-1 du code du CESEDA, titre de séjour délivré aux victimes de traite des êtres humains qui coopèrent avec les autorités de justice. Une autre personne reste dans l'attente début 2016 de la délivrance de son titre. Trois d'entre elles ont trouvé du travail depuis leur régularisation,
- ▶ 1 personne détient un récépissé pour ce même motif.

Nous constatons que si l'infraction de traite des êtres humains est plus de plus en plus retenue par les services enquêteurs, elle reste peu utilisée

pour qualifier les faits à l'issue lors de l'audience au tribunal correctionnel.

## L'accompagnement psychologique

Au cours de l'année, deux personnes ont bénéficié d'entretiens individuels réguliers avec la psychologue et deux personnes de manière ponctuelle. Ce nombre est largement insuffisant compte tenu des demandes. D'autant que plusieurs personnes accompagnées en 2014 ont sollicité ponctuellement la psychologue lors de moments difficiles. Mais les disponibilités de la psychologue sont limitées, tout comme nos capacités financières. Elle a ainsi accepté d'intervenir de manière bénévole sur 2015. Nous pourrions compter sur le soutien financier des Nations Unies pour pouvoir la salarier en 2016.

## Les activités collectives / Ateliers

Nous avons proposé au cours de l'année plusieurs sorties collectives. Nous constituons nous-mêmes les groupes en prenant en considération la personnalité des personnes, les faits subis et leur origine géographique afin d'éviter la reproduction de relations de domination/soumission.

Ces activités collectives ont pris les formes suivantes :

- ▶ 9 sorties culturelles : elles ont pu être mises en place grâce à

l'investissement de Ludovica, stagiaire Erasmus présente quatre mois en début d'année.

- ▶ 6 ateliers cuisine : très réclamés par les personnes, ils ont été proposés par l'éducatrice spécialisée, accompagnée par Emily, bénévole.
- ▶ 5 ateliers d'écriture : les ateliers d'écriture ont vu le jour en octobre 2015 sur proposition de Fabienne, bénévole de l'association.

Au-delà de l'activité proposée, ces ateliers ont permis la création d'une véritable dynamique de groupe, positive pour l'ensemble des participants. Des liens d'amitié se sont créés. Grâce à ces temps d'échanges, les personnes ont pu s'entraider et trouver des ressources indépendamment de la médiation de RUELLE.

Cette dynamique est précieuse, et nous souhaitons la faire perdurer. Elle permet de rompre l'isolement des personnes et autorise les professionnels à prendre appui sur des tiers pairs pour aider une personne.

## Soutiens plus individualisés

En 2015, nous avons proposé à trois personnes accompagnées un soutien personnalisé, avec un bénévole de l'association pour des cours de français, la préparation d'un examen. Au-delà du temps consacré pour l'apprentissage, ces espaces sont des lieux d'échanges et de rencontres complémentaires aux actions de RUELLE, qui participent

pleinement à l'intégration des personnes dans notre société.

## **SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC ET ATELIERS ARTISTIQUES DANS LE PROJET DE RUELLE**

En 2015, l'exposition « A contre-allées » avait consacré le projet artistique mené avec dix personnes accompagnées et le photographe Christophe Goussard.

L'exposition d'une partie d' « A contre-allées », dans la salle d'attente de la gare Saint Jean à Bordeaux du 23 octobre 2015 au 14 décembre 2015 a permis qu'elle soit vue par un large public.

Les photos ont également été exposées à la maison de Justice et de Droit des Hauts de Garonne, du 5 mai au 13 juillet 2015.

Il est pour nous essentiel de mettre les personnes accompagnées au cœur du travail de sensibilisation car le message transmis n'en est que plus convaincant d'une part et ces actions sont très valorisantes pour les personnes accompagnées qui sont conscientes de la responsabilité qui leur est confiée.

**En 2016, nous allons participer au Festival de Cinéma « Le printemps des droits de l'homme » à Agen afin de développer les partenariats avec les structures du Lot et Garonne, mais également de**

**prolonger les actions de sensibilisation évoquées précédemment.**

2016 sera également l'année de réalisation d'un nouveau projet artistique reposant sur le médium « vidéo ».

Il sera conduit par Georgette Pöwer, artiste vidéaste, en partenariat avec l'école Supérieure des Beaux Arts de Bordeaux et devrait permettre une diffusion de spots de sensibilisation dans des médias aussi largement accessibles qu'internet, mais également lors d'événements, organisés à cette fin (festivals, journées de sensibilisation...).

**La fondation Syndex et la mairie de Bordeaux vont nous permettre de réaliser ce projet, en partenariat avec l'école des Beaux Arts de Bordeaux.**

En 2015, RUELLE a collaboré avec des étudiants en communication de l'Université de Bordeaux Montaigne (Graphisme, licence « Presse et Edition » et Master « Communication des organisations »).

Dans le cadre de leurs projets d'étude, ces derniers nous ont proposé des visuels, des démarches auprès des médias ainsi qu'une réflexion sur notre stratégie éditoriale. Les échanges ont été très riches pour RUELLE car ils nous ont permis de mesurer les enjeux que cache une réelle stratégie de communication. En outre, ce travail s'inscrit dans la volonté de RUELLE de sensibiliser le

grand public sur la question de l'exploitation. Les étudiants sont autant de relais susceptibles de prendre conscience des réalités que recouvrent les formes contemporaines d'exploitation.

## **ECHANGES SUR LES PRATIQUES D'EXPLOITATION DES MIGRANTS**

### **Le site internet**

<http://associationruelle.org/home.html>

Le site de l'association continue d'être enrichi par des articles, bibliographies ou actualités de l'association.

Une page facebook et une page linkedin ont été créées.

Ces outils de communication permettent de sensibiliser le grand public aux réalités de la traite des êtres humains, fournir des références bibliographiques à des étudiants ou professionnels cherchant des sources scientifiques, proposer des indicateurs aux professionnels de terrain. Il permet à toute personne de nous solliciter sur une situation donnée.

La démarche COSAME (cotisation salariale mensuelle) initiée en 2013 se poursuit, pour impliquer les entreprises locales dans leur démarche RSE

(<http://associationruelle.org/espace-entreprise.html>)

## **Les échanges avec les autres structures et associations**

Le travail en réseau est une dimension essentielle du projet de RUELLE.

L'association a participé à une étude conduite par l'association ECPAT ((End Child Prostitution, Child Pornography and Trafficking of Children for Sexual Purposes) sur la prise en charge des mineurs victimes de traite en France.

En début d'année 2015 nous avons accueilli une stagiaire italienne, par le biais du programme Erasmus Plus ; ainsi qu'une stagiaire du diplôme universitaire Santé/Précarité de Bordeaux pour un stage d'observation.

Nous avons également participé au groupe de travail initié par le CNRS sur les victimes de traite des êtres humains. Quatre matinées de rencontres sur l'année 2015.

La méthode de travail utilisée par les professionnels de RUELLE est ajustée en équipe, grâce à l'aide d'un superviseur Alain Brun. Nous nous sommes rencontrés neuf fois en 2015.

**En 2016, l'association participera à la deuxième évaluation de la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte**

contre la traite des êtres humains  
par la France.

## CONCLUSION

Après 4 ans d'existence, RUELLE a trouvé sa place dans le maillage institutionnel et associatif des acteurs locaux qui travaillent au contact des personnes ayant subi des faits d'exploitation. En répondant à un besoin, nous avons également suscité de nouvelles attentes, auxquelles il nous incombe de répondre. Réciproquement, nous nous réjouissons des relations de confiance installées avec différents partenaires qui nous permettent d'améliorer la qualité du travail accompli avec les personnes.

Plus largement le financement de notre action par le fonds des Nations unies de lutte contre l'esclavage moderne est évidemment essentiel d'un point de vue matériel, mais il s'agit également d'une reconnaissance de la qualité du travail accompli qui nous encourage à aller plus loin.

Le défi qui nous attend désormais est de consolider ce qui a été construit en accroissant quelque peu les heures du travailleur social et en finançant le poste de juriste et de psychologue. Cette croissance va nécessairement créer de nouveaux besoins en termes de locaux notamment.

Nous espérons également que 2016 permettra au projet de formation de voir le jour.

# BILAN CHIFFRÉ

| <b>Nombre de personnes adressées à RUELLE en 2015</b> | <b>38*</b> |
|---|------------|
| Femmes  | 20         |
| Hommes  | 18         |
| *dont 2 mineurs                                       |            |

| <b>Origines</b>        |    |
|------------------------|----|
| France                 | 2  |
| Europe de l'Est        | 9  |
| Afrique sub-saharienne | 15 |
| Asie                   | 1  |
| Afrique du Nord        | 11 |

|   |    |
|---|----|
| Nombre de personnes adressées en 2013-2014 toujours accompagnées en 2015 et dont la procédure est toujours en cours | 26 |
| Nombre de nouvelles personnes accompagnées par RUELLE en 2015   | 30 |



| <b>Type d'exploitation</b>        |       |
|-----------------------------------|-------|
| Exploitation par le travail       | 12    |
| Exploitation sexuelle             | 7     |
| Esclavage domestique              | 5     |
| Délinquance forcée / dont mineurs | 2 / 2 |
| Mendicité forcée                  | 4     |

| <b>Service orienteur</b>                                      |    |
|---|----|
| Orientée par les services police/parquet/gendarmerie          | 7  |
| Institutions (OFII-Inspection du travail-Hôpitaux-Préfecture) | 5  |
| Associations  | 18 |
| Particuliers  | 2  |
| Rencontres directes/compatriotes                              | 6  |

| <b>Lieu d'exploitation-de résidence de la personne</b> |    |
|--|----|
| Personnes sur Bordeaux-CUB                             | 30 |
| Personnes hors Bordeaux-CUB                            | 8  |
| Dont hors département                                  | 2  |

|   |    |
|---|----|
| Nombre de femmes exploitées avec enfant(s) en France                | 2  |
| Nombre de femmes exploitées avec enfant(s) au pays                  | 5  |
| Nombre de personnes orientées par RUELLE vers services de police    | 10 |
| Nombre de plaintes avec constitution partie civile rédigées en 2015 | 3  |

|  |    |
|--|----|
| Demande de témoignage sous X   | 1  |
| Nombre de procédures en cours auprès du tribunal correctionnel en 2015 | 15 |

|  |    |
|--|----|
| Demande de témoignage sous X   | 1  |
| Nombre de procédures en cours auprès du tribunal correctionnel en 2015 | 15 |

|  |     |
|--|-----|
| Nombre de personnes reçues en entretien en 2015  | 56  |
| Nombre d'entretiens réalisés   | 323 |
| Nombre d'entretiens réalisés par l'éducatrice spécialisée  | 289 |
| Nombre d'entretiens réalisés par la juriste — ce chiffre ne prend pas en compte le temps de travail consacré aux procédures et rédactions des plaintes avec constitution partie civile | 14  |
| Nombre d'entretiens réalisés par la psychologue  | 25  |
| Nombre d'interventions interprètes   | 18  |
| Nombre d'accompagnements préfecture  | 9   |
| Nombre d'accompagnement police/gendarmerie   | 6   |
| Nombre d'accompagnement vers MDSI  | 4   |
| Nombre d'accompagnement vers avocat  | 2   |
| Nombre d'accompagnements vers organisme formation/travail  | 5   |
| Nombre d'accompagnements CAUVA   | 2   |